

# Radicalisation en prison

## Paroles de gardiens

Les politiques affirment s'attaquer au problème des détenus "programmés" pour tuer. Les agents pénitentiaires, aux premières loges, jugent les mesures insuffisantes, voire inutiles. - Texte: Nicolas Sohy -

**C**ombien de drames comme celui du 29 mai à Liège faudra-t-il? Ça fait des années qu'on observe des changements de comportements chez les détenus. La population carcérale de confession musulmane ne cesse d'augmenter. On observe de nombreuses conversions. Je sais, on ne doit pas faire d'amalgame. Mais ça pose des questions. Voilà la réaction à chaud de cet agent pénitentiaire de la prison d'Ittre qui désire garder l'anonymat pour ne pas froisser sa hiérarchie. Il dresse une description peu flatteuse de la politique de lutte contre la radicalisation au sein de son établissement. Il n'est pas le seul. Grégory Wallez, un ancien gardien de la prison de Leuze-en-Hainaut devenu délégué à la CGSP, affirme qu'il observait déjà des situations préoccupantes avant 2014. *"Certains détenus se mettaient soudainement à prier dans les lieux communs comme les couloirs, à porter des tenues traditionnelles et à cesser de manger du porc. Ça ne signifie pas qu'ils étaient capables du pire. Je ne veux pas stigmatiser et discriminer. Mais c'est interpellant."*

Si les gardiens s'inquiètent depuis des années, pourquoi les responsables ne les ont-ils pas écoutés? En réalité, ils l'ont fait, mais cela n'a probablement pas été suffisant. Reprenons depuis le début. En mars 2015, bien avant les attentats du 22 mars, le gouvernement Michel a accouché d'un "plan d'actions" et

notamment d'une cellule chargée du radicalisme en prison au sein de la Sûreté de l'État et une cellule "Extrémisme" au cœur de la direction générale des Établissements pénitentiaires. Ce plan prévoit de placer les détenus à risques dans des prisons "satellites" (Andenne, Bruges, Gand, Lantin et Saint-Gilles). Les meneurs, idéologues et recruteurs de l'islam radical doivent, eux, intégrer des ailes spécifiques, dans les établissements de Hasselt et Ittre.

*"Ces mesures ne résolvent rien du tout. Les détenus radicalisés ne bénéficient d'aucun suivi spécifique et la procédure de classification de ces détenus ne fait l'objet d'aucune possibilité de recours. Dans certains cas, les motifs de la décision ne sont même pas portés à la connaissance du détenu",* s'insurge Marie Berquin, membre de la section belge de l'Observatoire international des prisons. Notre gardien d'Ittre acquiesce. Il n'a pas le droit d'accorder à ces prisonniers "contagieux", selon le vocabulaire utilisé en prison, un coup de téléphone avec leur famille avant l'accord de la hiérarchie. Ce qui prendrait des semaines. Il s'interroge: *"On les suspecte de vouloir commettre des attentats en sortant et on décide de les isoler. On leur rend la vie impossible et on développe leur haine. Beaucoup parlent d'un Guantánamo à la belge. Je suis d'accord. Sauf qu'en Belgique, tout le monde finit par sortir. On s'attend à ce qu'ils soient sages dehors?"*

### Imams à la rescousse

Pour être le mieux armé possible face à la radicalisation des prisonniers, le personnel peut - ce n'est pas une obligation - suivre une formation... On s'est procuré des supports du cours et les fiches que les agents pénitentiaires doivent remplir pour prévenir leur hiérarchie des cas problématiques. Voilà le topo. En une seule (!) journée, les gardiens sont invités à "mieux comprendre l'islam" pour pouvoir en discuter avec les détenus. N'importe quel expert vous dira que c'est une vaste blague. Le formateur pointerait ensuite les "constatations interpellantes". C'est-à-dire, à en croire les documents, l'apparence extérieure (vêtements traditionnels? Coiffure louche?

Tatouages?), le comportement individuel (le détenu prie-t-il? Que mange-t-il? Est-il impulsif ou influençable? A-t-il besoin d'aventure?), les activités du détenu (que lit-il? Que regarde-t-il à la télé?), la nature de ses relations avec les autres, ses croyances religieuses, les signes de désengagement social... Bref, rien de bien substantiel.

Non seulement l'utilité de cette formation est contestée, mais en plus les agents pénitentiaires sont en sous-effectif et rares sont ceux qui prennent le temps de la suivre. *"Mehdi Nemmouche, l'auteur de l'attentat contre le Musée juif, est surveillé par des agents non formés à Leuze-en-Hainaut, illustre Grégory Wallez. Or, avec ces détenus plus que tous les autres, on doit faire attention à ce qu'on dit au sujet de la religion."* Notre source anonyme renchérit: *"Les agents toujours au même poste peuvent peut-être repérer des signes de radicalisation. Mais la plupart d'entre nous bougeons beaucoup. On ne peut pas surveiller un détenu 24 heures sur 24. Alors quoi? On passe 30 minutes avec eux et on doit faire l'évaluation d'une journée entière?"*

Nos interlocuteurs restent cependant persuadés qu'on peut trouver des solutions. Grégory Wallez apporte une piste: *"Il faudrait que les imams soient plus présents pour expliquer aux détenus ce qu'est vraiment l'islam"*. L'agent pénitentiaire ittrois termine: *"La prison est un monde violent où les menaces pullulent. Or beaucoup de gens arrivent isolés et sans repères. Du coup, ils veulent à tout prix appartenir à un groupe. Les meneurs radicalisés se montrent très amicaux et les détenus comprennent vite qu'ils ont intérêt à les rejoindre pour être protégés. Une fois en contact, on leur lave le cerveau. Quand on sait que Benjamin Herman à l'origine n'était même pas musulman et qu'il a été jusqu'à tuer en criant Allahu Akbar, je me dis juste qu'il est urgent de faire évoluer le système carcéral, mais je n'ai pas la recette. Je suis gardien de prison, pas directeur, psy, criminologue ou politicien". \**

**"Les détenus veulent appartenir à un groupe pour être protégés. Ensuite, on leur lave le cerveau."**

## Un problème de définition

Marie Berquin, membre de l'Observatoire international des prisons, ajoute un problème de taille: qu'entend-on réellement par le terme "radicalisation"? *"Le mot n'est défini nulle part. Dans les faits, il renvoie à une responsabilité individuelle et non sociale. Ce terme est utilisé par la Sécurité de l'État qui ne l'explique pas. Or, les réalités qu'il recouvre sont très diverses. Un détenu catégorisé est-il un détenu susceptible d'avoir recours à la violence ou s'agit-il d'un détenu qui pratique sa religion d'une façon rigoriste? Et, cela étant dit, comment les agents pénitentiaires peuvent-ils relever des indices de radicalisation?"*